

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

Le dix-huit février deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban PANO, Maire.

Étaient présent(e)s : Alban PANO, Julie HERMANN, Robert BARDE, Thérèse MERIT, Bruno DUMET, Séverine BLANCART, Antoine COMBEDIMANCHE, Catherine JOULIE, Gérard DEVAUX, Pilar DIAZ-COMTE, Nicolas REINKE, Martine JAILLON, Stéphane PLANTA, Virginie BOUCHET, Valentin HODOT, Agnès RAPHANEL, Emmanuel BARDE, Arlette GIAMMATTEO, Fabien PAPAZIAN, Bénédicte LEBLEU, Angélique DESPESE, Olivier DRAGON, Nathalie ANJOUY, Daniel PIENNE, Laure COMBE, Jacques BLACHIER, Béatrice TEISSIER, Cécile TREMPIL

Était représenté : Jean-Emmanuel GREGORIO pouvoir à Gérard DEVAUX

Date de la convocation : 14/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombres de présents : 28

Nombre de membres excusés représentés : 01

Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance : Julie HERMANN

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la liste des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame Thérèse MERIT**, doyenne de l'assemblée, qui après avoir rappelé le résultat des élections du 13 février 2022 :

- Liste « Chabeuil nouvelle énergie » Alban PANO = 1 346 voix /45,72 % soit 22 sièges
- Liste « La force de l'expérience pour Chabeuil » Pascal PERTUSA = 1 225 voix / 41,61 % soit 6 sièges
- Liste « Chemin des possibles » Cécile TREMPIL = 373 voix/ 12,67 % soit 1 siège

a déclaré les membres du Conseil Municipal cités lors de l'appel installés dans leurs fonctions.

2022/02/18 - 01 : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	6
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de bulletins blancs :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	12

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Alban PANO	22	22

Alban PANO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

2022/02/18 - 02 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de fixer à 8 le nombre d'adjoints au maire par 23 voix pour et 6 abstentions (Olivier DRAGON, Nathalie ANJOUY, Daniel PIENNE, Laure COMBE, Jacques BLACHIER, Béatrice TEISSIER).

2022/02/18 - 03 : ELECTION DES ADJOINTS

Le nombre des adjoints ayant été fixé à **8**, le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Art. L.2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après avoir sollicité les actes de candidatures, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	6
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages blancs :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	12

LISTE (indiquer le nom du candidat placé en tête de liste)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste Bruno DUMET	22	Vingt deux

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par **Bruno DUMET**

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

1^{er} adjoint	Bruno DUMET
2^{ème} adjointe	Catherine JOULIE
3^{ème} adjoint	Antoine COMBEDIMANCHE
4^{ème} adjointe	Thérèse MERIT
5^{ème} adjoint	Emmanuel BARDE
6^{ème} adjointe	Séverine BLANCART
7^{ème} adjoint	Gérard DEVAUX
8^{ème} adjointe	Pilar DIAZ-COMTE

Tous les points de cette séance ayant été traités, Alban PANO clôture la séance à 18H45.

Alban PANO,
Maire

Julie HERMANN,
Secrétaire de séance



